

Sommaire

Rapport d'activité des différentes démarches portées par le Pays :

1- La Contractualisation	4
2- Le Programme LEADER	6
3- Le Plan Climat Energie Territorial	9
4- Le Contrat Local de Santé	14
5- Le Schéma de Cohérence Territoriale	18

Le fonctionnement du Pays

1- Les ressources humaines	22
2- Le financement du Pays	23
3- La gouvernance	24

Extraits du registre des délibérations	25
--	----

Extraits de la revue de presse	26
--------------------------------	----

Contractualisation : CADD et Contrat de ruralité

▪ Contrat d'Aménagement et de Développement Durable

La Région Franche-Comté a mis en place en 2015 une politique territoriale pour la période 2015-2020 à travers les Contrats d'Aménagement et de Développement Durable (CADD).

Dans ce cadre, le Pays des Vosges Saônoises dispose pour la période 2015/2017 d'un montant d'enveloppe de 1 118 822€ pour le soutien de 12 projets d'investissement.

Un bilan du CADD a été effectué fin 2016. Seulement 9% du montant total des subventions a été notifié, sachant que toutes les subventions devront être notifiées avant fin 2017 (ce qui implique un dépôt du dossier de demande d'aide avant l'été 2017). La Région a annoncé la possibilité de modifier la liste des projets inscrits au contrat, en tenant compte des projets abandonnés ou qui ne seront pas réalisés dans les temps.

Après échanges avec les différents maîtres d'ouvrage des opérations inscrites au contrat, notamment sur les délais de réalisations de leur projet, des ajustements au contrat pourront être proposés à la Région au 1er trimestre 2017.

Par ailleurs, la Région Bourgogne Franche-Comté a annoncé le 15 décembre qu'elle envisage de poursuivre la contractualisation avec les Pays pour 2018/2020 ainsi que le soutien à l'ingénierie. Les modalités de ce nouveau contrat seront annoncées en juin et il sera donc à préparer de juillet à décembre 2017.

▪ Contrat de Ruralité

Par courrier en date du 19 juillet 2016 adressé au Pays et aux Communautés de Communes, la Préfète a informé de la mise en place de « Contrats de ruralités » décidée lors du Comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016.

Le contrat doit s'articuler dans une logique de projet de territoire autour de 6 volets:

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;
2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;
3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);
4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;
5. La transition écologique et énergétique;
6. La cohésion sociale.

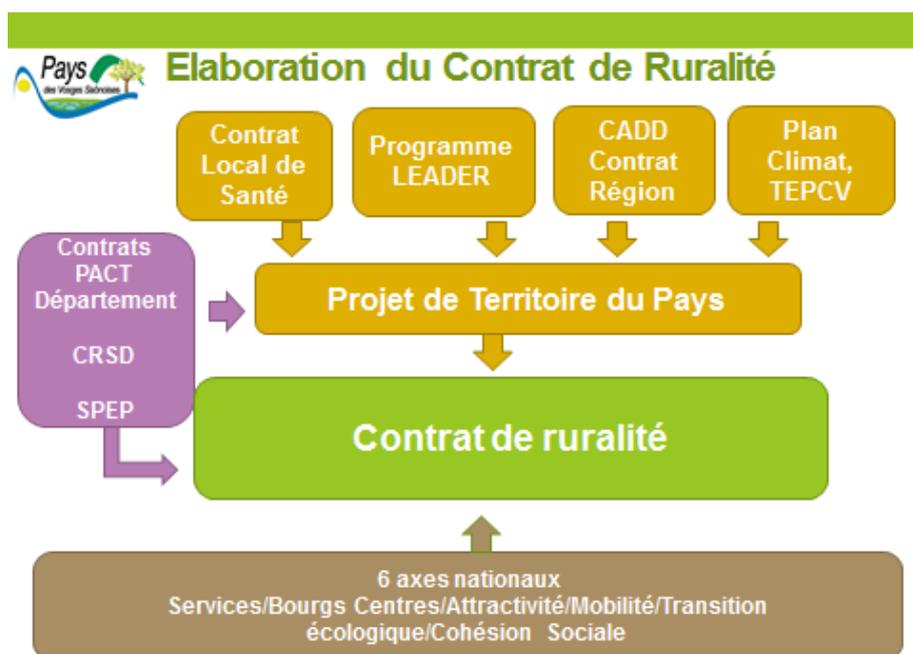
Ils doivent s'inscrire en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du Département et de la Région.

Les projets inscrits au contrat pourront bénéficier du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mais également de financements de droit commun : DETR, FNADT...



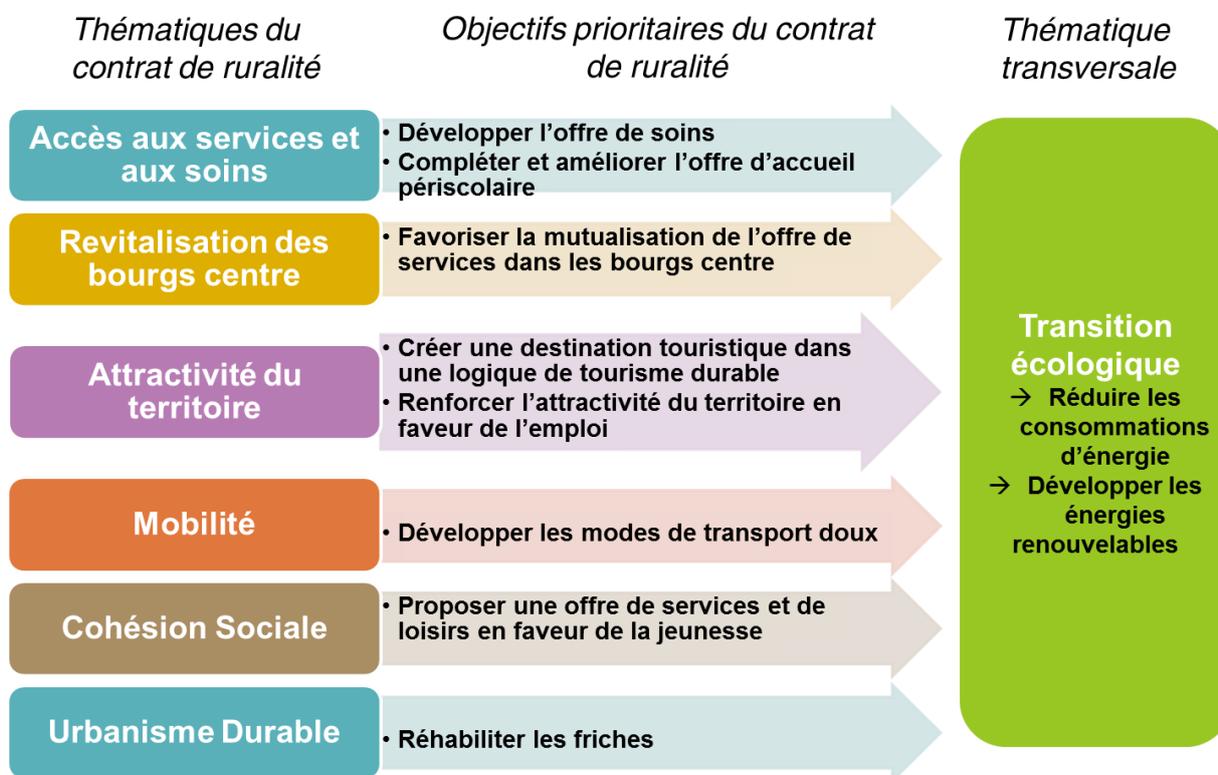
Le bureau du Pays, lors de sa séance du 15 septembre, puis le comité syndical le 6 octobre se sont prononcés favorablement sur l'engagement du Pays dans une démarche d'élaboration d'un contrat de ruralité.

Après une première séance de travail avec les services de la Sous-préfecture le 10 novembre, il a été décidé d'organiser 3 ateliers de travail en décembre afin de valider les éléments d'état des lieux, les enjeux et de recenser les projets pour chaque thématique.



A l'issue de ces ateliers, les membres du bureau, en séance du 14 décembre ont validé les objectifs prioritaires du contrat de ruralité, présentés à Monsieur le Sous-préfet le 22 décembre.

Les objectifs prioritaires du contrat de ruralité :



La signature du Contrat est prévue début 2017 : l'accord cadre dans un premier temps puis la convention financière avant le 30 juin.

Programme LEADER 2014/2020

En 2015, le Pays a été retenu à l'appel à projets LEADER, lancé par le Conseil Régional de Franche-Comté, autorité de gestion des fonds européens pour porter un second programme LEADER. Ce nouveau programme, dont le périmètre a été étendu à deux communautés de communes du territoire de Belfort, est basé sur une priorité ciblée : « *LEADER en Pays des Vosges comtoises : un territoire nouveau, une ambition partagée. Une résilience pour une transition économique et énergétique fondée sur les ressources locales* ».

Il s'agit de soutenir des projets visant à :

- ✓ accroître les actions en faveur du climat favorisant la création d'activités : méthanisation, mobilité, sobriété énergétique...
- ✓ conforter l'aménagement du territoire et le promouvoir grâce à ses atouts et richesses : structuration et promotion touristique, valorisation des ressources agricoles et sylvicoles...



▪ Démarche de conventionnement LEADER

L'année 2016 a été essentiellement consacrée à la phase de conventionnement.

Cette convention, qui doit être signée avec la Région (autorité de gestion FEADER) et l'Agence de Service des Paiements constitue le cadre d'intervention du programme LEADER : stratégie, dépenses éligibles, conditions d'admissibilité des projets, taux d'intervention, maquette financière ...

Tant que la convention n'est pas signée, le Pays n'est pas en mesure d'accuser réception d'une demande de subvention LEADER 2014/2020, ni d'autoriser un commencement d'exécution d'opération. Toutefois les porteurs de projets peuvent demander cette autorisation à la Région.

Ce travail de conventionnement concerne notamment la définition des fiches actions, conformément aux exigences de l'autorité de gestion et de l'ASP (principe de contrôlabilité des critères). A partir du dossier de candidature, il s'agissait de :

- définir plus précisément les types de dépenses éligibles
- déterminer des conditions d'éligibilité pour chaque action
- trancher sur les actions agricoles similaires au FEADER « classique » (*mesure 4.2B*).

Pour faire ces choix, nous avons réuni à trois reprises le comité de pilotage, constitué lors de l'élaboration de la candidature LEADER 2014-2020 : le 4 juillet, 5 septembre et 3 octobre.

Toutes les fiches ont été travaillées avec les services de la Région en juillet, présentées au comité de pilotage puis envoyées à la Région fin octobre. Nous attendons leur retour et travaillons en parallèle sur l'établissement de taux fixes et de plafonds, par type de projet.

De nouvelles exigences dans la mise en œuvre du programme

De nouvelles règles entrent en vigueur dans ce nouveau programme et impliquent une réflexion en amont approfondie et un travail d'instruction plus étendu :

- le principe des taux fixes :

L'application des taux fixes a été confirmée aux territoires LEADER en fin d'année 2016.

Il s'agit d'une nouvelle réglementation européenne qui vise à déterminer un taux d'intervention « fixe » c'est-à-dire qui doit obligatoirement être atteint, à la différence du Taux Maximum d'Aide Publique qui doit seulement ne pas être dépassé.

Ce principe a été imposé dans le but d'obtenir une égalité de traitement entre les bénéficiaires. Mais cette règle complexifie le travail sur le choix des taux d'intervention, puisqu'elle demande une connaissance approfondie des cofinanceurs, des autres fonds européens, mais aussi des régimes d'aides d'Etat.

Tous ces paramètres sont à prendre en compte dans la définition des taux fixes qui doivent être atteignables, en particulier pour les privés au risque de ne pas pouvoir soutenir les projets.

- Le principe de sélection : grille de sélection et notation des projets :

Cet outil permet de sélectionner les projets à travers une notation basée sur des indicateurs précis. La trame de cette grille est construite, mais il est nécessaire de la décliner par fiche action.

■ Animation du Groupe d'Action Locale

✓ Le comité de programmation

Le 20 juin 2016 a été organisé le 1^{er} comité de programmation de ce nouveau programme.

A l'ordre du jour : les grands principes du programme LEADER, l'organisation du GAL Pays des Vosges Comtoises (CP, équipe technique...) et son périmètre, la présentation de la stratégie de développement.

C'est également lors de cette réunion qu'a eu lieu l'élection du président du GAL : Eric HOULLEY a été élu Président du GAL par l'assemblée.

✓ L'accueil des porteurs de projets

Même si le conventionnement n'est pas encore achevé, les porteurs de projets peuvent rencontrer l'équipe d'animation LEADER pour présenter leur opération et préparer leur dossier.

Ils peuvent aussi, si le projet est prêt à démarrer, envoyer une demande d'autorisation de démarrer les travaux à la Région, cette autorisation détermine la date d'éligibilité des dépenses.

Ainsi, en 2016, nous avons pris connaissance de

- 19 projets privés, il s'agit pour la plupart de projets touristiques
- 28 projets publics, ils concernent plusieurs de nos thématiques LEADER : méthanisation, mobilité, tourisme, agriculture, sylviculture.

4 porteurs ont déjà déposé un dossier (courrier d'autorisation de démarrer l'opération) et 2 autres le préparent.

✓ La réunion « Tourisme »

Le 10 mars 2016 : une réunion commune entre les trois GAL du département a été organisée en partenariat avec « Destination 70 », à Vesoul. Les représentants des communautés de communes étaient invités.

A l'ordre du jour :

- Présentation de la stratégie de développement de chaque GAL
- Un environnement touristique en mutation : information sur les changements liés à la loi NOTRE, le département ne pourra plus financer les projets touristiques privés
- Quelle implication des co-financeurs publics pour mobiliser les crédits LEADER ?

✓ **Les rencontres InterGAL**

Tout au long de l'année, de nombreuses séances de travail entre les trois GAL du département de Haute-Saône ont été organisées, afin d'échanger sur des aspects techniques du programme (règlementations, montage de dossiers, dossiers ingénierie, taux fixes...) et de réaliser des documents communs (guides d'entretien du porteur de projet, circuit de gestion du GAL et grille de sélection).

✓ **Les réunions régionales**

Le Conseil Régional, en tant qu'autorité de gestion, a organisé plusieurs réunions :

- La 1^{ère} de l'année a eu lieu le 14 janvier 2016 pour présenter notamment l'équipe technique de la Région qui suivra les GAL et la procédure de conventionnement.
- Lors de la réunion du 17 mars, la méthodologie des plans de financement a été présentée.
- Une formation sur la coopération a été proposée le 7 octobre enrichie par des témoignages de GAL et d'associations.
- Le 20 octobre, la réunion a permis de faire un point sur la démarche de convention, de présenter les principes des « dispositifs similaires », d'échanges sur les grilles de sélection et le principe du taux fixe.
- Enfin, le 15 décembre : une rencontre des GAL Franc-Comtois et Bourguignons a été organisée. C'est lors de cette rencontre que le principe des taux fixes a été confirmé.

▪ Appel à projets Territoires à Energie Positive pour une Croissance Verte (TEPCV)

Lauréat de l'appel à projets *Territoires à énergie positive pour une croissance verte (TEPCV)* lancé par le Ministère de l'écologie fin 2014, le Pays a bénéficié en 2015 d'une enveloppe d'aide de 500 000€ afin de financer des actions en lien avec la transition énergétique.

En mai 2016, une extension de l'enveloppe à hauteur de 500 000€ supplémentaires a permis de financer trois nouveaux projets dont deux projets de rénovation énergétique de bâtiments publics au niveau BBC-Rénovation (communes de Passavant-la-Rochère et Plancher-Bas) et un projet d'éco-hameau (commune de Saint-Loup-sur-Semouse).

Développement durable

Un hameau pour seniors

Trois communes du Pays des Vosges Saônoises (Saint-Loup, Passavant et Plancher-Bas) bénéficient de nouvelles enveloppes pour mener des projets centrés sur les économies d'énergie.

« **L**es crédits arrivent très vite. C'est l'avantage de ces appels à projets », constate Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges Saônoises.

Il y a un an le Pays des Vosges saônoises a bénéficié d'une première enveloppe de 500.000 € du ministère de l'Environnement pour booster des dossiers innovants centrés sur le développement durable et les économies d'énergie.

Le Pays des Vosges Saônoises était inscrit comme un des « Territoires à énergie positive et pour la croissance verte » choisi par le ministère. La première enveloppe était ventilée entre divers projets. A Rahin et Chérimont, c'est le dossier de création d'une cuisine centrale sur la réhabilitation de la friche de la filature qui était privilégié. Mais les aides de l'Etat s'éparpillaient également vers d'autres besoins différents. « La création d'une aire de covoiturage à Villersexel, la création d'un équipement pour le marché artisanal de Raddon. Ou une aide pour le fab-lab de la Haute Comté », évoque-t-on au siège du Pays.

C'était avancé, il y a un an, les aides pourraient même être suivies d'autres. Et c'est ce qui vient de se produire, ces derniers jours. En deux temps au moins.

Le village de Clairegoutte franchit un palier. Jusque-là la commune qui multiplie les expériences sur ce thème du développement durable n'était considérée que comme un « Territoire à énergie positive en devenir ». Clairegoutte a basculé du bon côté de la force. La différence en espèces sonnantes et trébuchantes est très importante. La première dotation, il y a un an était de 78.200 €. Cette aide vient d'être portée à 500.000 €.



■ Les maires de Saint-Loup et Passavant ont été reçus au ministère de l'Environnement la semaine dernière
Photo DR.

Le Pays des Vosges saônoises double sa première enveloppe. Et se voit allouer 500.000 € supplémentaires. Pour quoi finaliser ? « On a un méga projet. La construction d'un hameau durable destiné à accueillir des seniors », dévoile Thierry Bordot. Le projet concerne Saint-Loup, la ville dont il est maire. Cinq à six modules bois, dans la première phase qui seront réalisés sur le site des anciennes Usines réunies. « C'est aussi un projet innovant dans sa conception économique », développe Thierry Bordot. Il s'agit comme il le souligne « d'une auto construction ». Le hameau sera construit via un chantier d'insertion en collaboration avec une entreprise privée. « On arrive au terme d'une étude de faisabilité économique », complète-t-il. Il espère passer en phase opérationnelle dès l'automne. Pas de doute pour lui, à l'heure où les financements publics se raréfient : « C'est une chance ».

Deux autres maires du Pays l'accompagnaient à Paris. Michel Désiré (Passavant-La-Rochère) et Luc Sengler (Plancher-Bas).

À Plancher, les aides vont permettre la rénovation énergétique de l'école. « Un audit a été réalisé. On a réservé des crédits », détaille Thibault Aubertin au Pays des Vosges Saônoises.

À Passavant, c'est un dossier du même ordre qui est soutenu. Cela concerne l'ancienne tuilerie reconverte en salle polyvalente. « C'est une passoire énergétique », résume Thibault Aubertin. La vieille chaudière au fioul contraignait à limiter l'usage de la salle en période froide. « On va passer du fioul au granulés bois. Avec une petite chaudière. La salle pourra être utilisée toute l'année », avance le chargé de mission du Pays qui signale que la salle sera désormais aux normes « BBC Performances ». La rénovation devrait être achevée pour l'hiver prochain.

Olivier BOURAS

Un nouveau recensement des projets sur le Pays des Vosges Saônoises a eu lieu fin 2016 dans la perspective d'une extension de l'enveloppe de 1 million d'euros supplémentaires (l'enveloppe maximale de subvention est fixée à 2 millions par territoire lauréat). La liste des projets a été transmise à la DREAL fin 2016 pour avis et validation.

▪ Défi Familles à énergie positive

Le défi *Familles à énergie positive* est un concours d'économie d'énergie dans lequel des familles se regroupent, forment une équipe et mettent en œuvre des éco-gestes afin de réduire d'au moins 8% leurs consommations d'énergie (eau, électricité, chauffage) par rapport à l'hiver précédent. Organisée conjointement avec le Pays Vesoul-Val de Saône et le Pays Graylois depuis 2013, l'édition 2015-2016 du défi a permis d'impliquer environ 80 familles et de générer :

- 11% d'économie d'énergie par équipe en moyenne soit 120 000 kWh d'économie au total
- 10% d'économie d'eau par équipe en moyenne soit 380m³ d'eau économisés au total
- 19 tonnes de CO₂ non émises

Suite au succès des trois premières éditions et grâce au financement TEPCV acquis en 2015, les trois Pays ont réorganisé le défi durant 2016-2017 et l'on ouvert à la thématique des déchets. L'animation du défi (recrutement des familles, organisation et animation des événements, achat de matériel pour le kit d'économie d'énergie, etc.) est toujours confiée à l'ADERA, Espace Info Energie de Haute-Saône.



Les familles, lors de la clôture du défi 2015-2016

Fin décembre 2016, 130 familles étaient inscrites au défi soit un quasiment le double du nombre d'inscrits par rapport aux années précédentes et le taux de renouvellement est très fort puisque 78% des inscrits sont des nouveaux participants.

▪ Audits énergétiques groupés

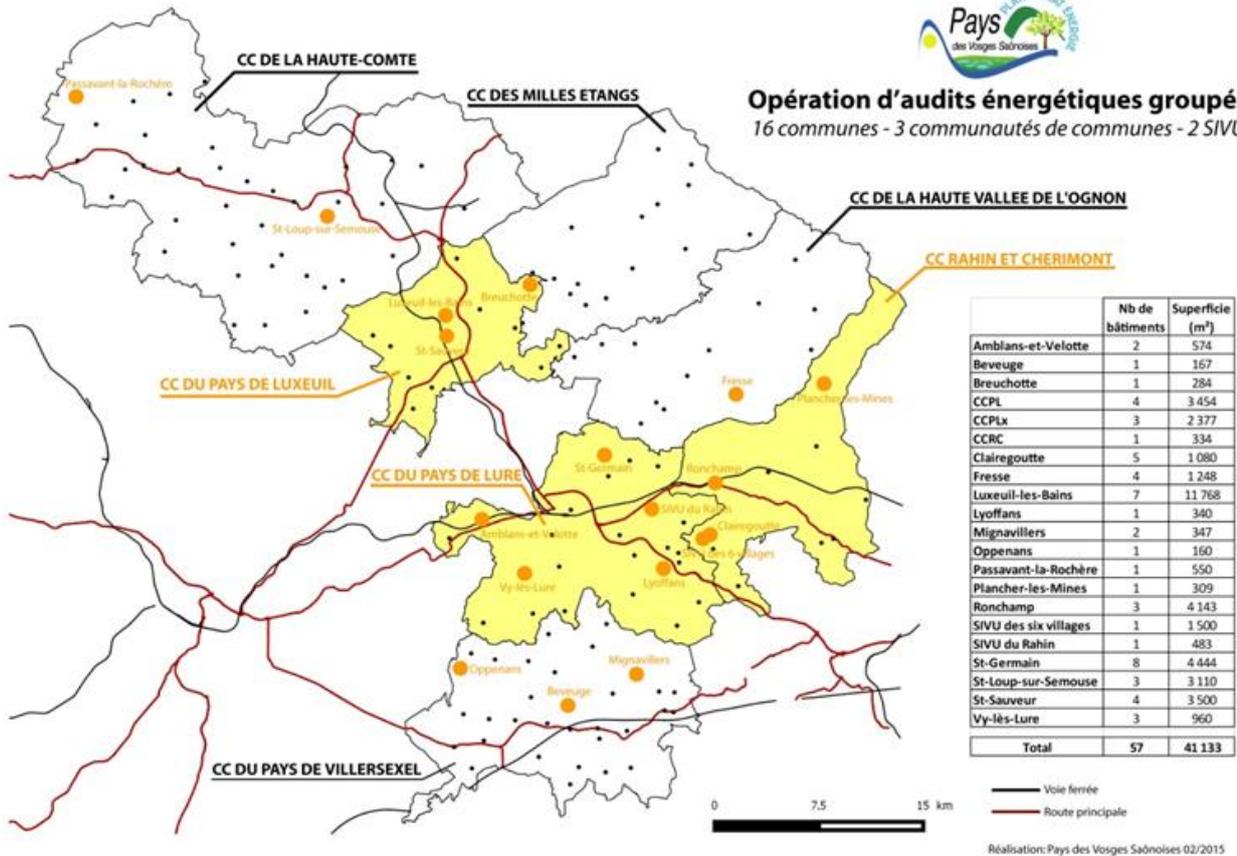
Lancée mi-2015, la commande groupée d'audits énergétiques a été clôturée le 12 décembre 2016 avec la réunion de clôture animée par le groupement de bureaux d'études retenu et le Pays des Vosges Saônoises.

Au total, 57 bâtiments pour 37 500m² ont été audités et 58 rapports d'audits ont été produits. Les réunions de restitution ont eu lieu d'octobre 2015 à décembre 2016.

Suite à ces audits, certaines collectivités ont déjà commencé des travaux de rénovation énergétique notamment grâce aux fonds TEPCV (Passavant-la-Rochère, Fresse, Clairegoutte, Luxeuil-les-Bains,...). D'autres collectivités ont prévu des travaux plus ponctuels ou des rénovations à moyen terme. Le Pays propose d'accompagner les collectivités en phase post-audit afin de trouver des financements permettant de rénover les bâtiments audités. Une enquête d'évaluation de l'opération sera organisée courant 2017 et une seconde opération d'audits groupés est en réflexion.

Opération d'audits énergétiques groupés

16 communes - 3 communautés de communes - 2 SIVU



▪ Défi Class'Énergie

Variante de *Familles à énergie positive*, *Class'Énergie* est un concours d'économie d'énergie à l'échelle d'une école. Professeurs, élèves, techniciens, parents d'élèves, élus (...) se mobilisent afin de réaliser des économies d'énergie dans leur(s) établissement(s).



Apprenez

Testez

Échangez

Économisez

Co-organisé avec les Pays Vesoul-Val de Saône et Graylois et financé grâce à TEPCV, le défi *Class'Énergie* a été proposé aux 64 écoles du Pays des Vosges Saônoises. Trois écoles ont manifesté un intérêt pour le défi : Fougerolles, St-Barthélémy et Lure (école Jules Ferry). Sur le Pays des Vosges Saônoises, le défi est animé par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises.

▪ Actions de formation et de présentation de retours d'expériences

Fin 2016, deux animations ont eu lieu afin de présenter des retours d'expériences aux élus et techniciens des communes et communautés de communes et leur donner envie d'engager des projets en lien avec la transition énergétique :

- **Voyage d'étude sur les énergies renouvelables (25 octobre)** : un voyage d'étude d'une journée a été organisé avec au programme la visite de Foussemagne le matin (commune pionnière dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie) et la visite d'une unité de méthanisation à Andelnans ainsi qu'un parc éolien dans le Doubs l'après-midi

→ 50 personnes ont participé à cette visite.

- **Matinée d'information et d'échanges sur le bois énergie (1^{er} décembre)** : organisée dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT), cette réunion a permis de présenter les enjeux et l'intérêt de développer la filière bois sur le Pays ainsi que l'accompagnement technique et financier qui existe pour aider à réaliser des projets bois énergie. La chaufferie bois plaquettes de Fresse a ensuite été visitée en fin de matinée.

→ une quinzaine de personnes a assisté à cette réunion.



▪ Actions de communication/sensibilisation

En 2016, le Pays a pris part à trois événements de sensibilisation du grand public et des scolaires aux enjeux énergie-climat :

- Mars : 2 interventions sur une demi-journée au collège de Faucogney-et-la-Mer → 50 élèves sensibilisés.
- Avril : conférence lors de l'assemblée générale de l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) → 80 personnes sensibilisées.
- Juin : organisation, par la Communauté de Communes de la Haute Comté, d'un cycle d'animations durant la semaine européenne du développement durable. Le chargé de mission Plan Climat est intervenu aux côtés de Gaël Derive pour présenter les chiffres du PCET et les initiatives locales en lien avec la transition énergétique → 80 personnes sensibilisées (élus + grand public).

▪ Suivi/accompagnement de différentes démarches

Certaines démarches en lien avec le PCET nécessitent un suivi ou un accompagnement :

- **Démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS)** : lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt TEPOS lancé par l'ADEME et la Région Franche-Comté début 2015, la Communauté de communes Rahin et Chérimont souhaite faire de la transition énergétique un axe prioritaire de son développement. Le Pays des Vosges Saônoises l'accompagne, notamment lors des comités techniques et de pilotage et dans les échanges avec le bureau d'étude qui réalise l'étude de potentiel de production d'énergies renouvelables.

Contrat Local de Santé

▪ Bilan du premier Contrat local de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2012 – 2015 est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. Une soirée bilan a été organisée le 8 mars 2016. L'objectif était de présenter le travail effectué au cours des trois dernières années et inciter les acteurs à s'investir dans un nouveau partenariat. Près de 80 personnes y ont participé.



Réunion bilan – 8 mars



Stand documentation CIDFF –
« Paroles en tête »

▪ Construction du nouveau Contrat Local de Santé 2016 – 2019

La mise en place des groupes de travail :

Afin de construire la stratégie (enjeux et orientations) du CLS 2016-2019, le Pays a travaillé avec l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté (ARS) et les acteurs locaux.

Pour cela, nous avons organisé d'avril à mai 2016, 9 ateliers de travail, répartis sur 5 thématiques :

- la démographie médicale,
- la prévention,
- la santé environnement,
- les personnes âgées,
- le lien ville / hôpital.

L'ensemble des acteurs impliqués dans le premier CLS a été invité à participer aux groupes de travail. Ainsi, plus de 75 personnes ont participé à ces temps d'échanges et de réflexions.

Un groupe supplémentaire multi-thématiques, à destination des professionnels de santé, a aussi été organisé.

L'objectif pour chaque groupe de travail est de proposer des actions, en réponse à des besoins identifiés par les diagnostics et le travail de terrain effectué par les acteurs locaux.

La mise en commun des informations produites par les groupes de travail a permis de construire le nouveau CLS 2016 – 2019.



Les ateliers de travail

L'élaboration du programme d'action :

- ✓ Ecriture et finalisation des fiches actions du second CLS :

D'avril à octobre, le travail d'écriture des fiches action a été réalisé en collaboration avec l'animatrice territoriale en santé de l'ARS.

- ✓ Réunions de travail individuelles avec les porteurs d'actions :

Entre mai et octobre, nous avons rencontré de nombreux partenaires du CLS et nous avons travaillé avec plusieurs opérateurs afin de définir les modalités de leur intervention : l'objectif de l'action, le secteur et le public cible, les modalités de mise en œuvre, le financement.

- ✓ Echanges avec les acteurs du territoire (Communautés de Communes, associations...) :

En complément, nous avons aussi pu échanger avec des collectivités concernant la mise en œuvre des actions identifiées dans le CLS 2016 – 2019 sur le territoire.



Les signataires du Contrat Local de Santé

La signature du Contrat Local de Santé

Le Contrat Local de santé, a été signé à Saint-Loup-sur-Semouse le 9 décembre 2016.

Il est cosigné par le Pays, l'ARS Bourgogne Franche-Comté, la Préfecture de Haute-Saône, la Mutualisé Sociale Agricole, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le département de la Haute-Saône et la Région Bourgogne Franche Comté.

▪ **Actions de prévention**

En parallèle de la construction du Contrat local de santé, le Pays a continué à promouvoir les campagnes de dépistages des cancers.

Ainsi, et comme depuis maintenant 3 ans, des manifestations ont été organisées localement à l'occasion de « Mars Bleu » et « Octobre Rose ». Les actions sont co-construites avec des associations et acteurs locaux. Dans ce cadre, on retrouve 2016 :

- des stands d'informations à la Croix Rouge de Lure, au Centre Socio-Culturel de Saint-Loup sur Semouse, à la bibliothèque de Luxeuil-les-Bains
- une conférence en partenariat avec l'Université Ouverte Antenne de Lure,





De nouveaux partenariats ont aussi vu le jour, ainsi la Ville de Luxeuil-les-Bains à organisée sa 1^{ère} marche Rose. Plus de 800 participants se sont mobilisés.

▪ Actions de soutien aux professionnels de santé

Au cours de l'année 2016, le Pays a pu soutenir et développer sa dynamique de territoire, accompagner les professionnels de santé et certaines collectivités dans leurs projets de santé. Le travail s'effectue en lien avec l'ARS BFC, la MSA ou encore la FEMASAC.

Porteur de projets	Lieu du projet	Nature du projet	Professionnels impliqués	Types d'accompagnement exercé
CC Pays de Lure	Lure	Pôle de santé (MSP + Centre médicale)	Professionnels libéraux CHI CCP Lure	Présence dans les réunions de concertation Apport d'informations Orientation des Professionnels de Santé intéressés par le projet Rencontre du Coordinateur Pôle de Santé Lure
CC Pays de Villersexel	Villersexel	Agrandissement de la MSP	Kinésithérapeute	Accompagnement dans la recherche de financements Lien entre le Kiné, la Communauté de Communes et la Région dans le cadre du FEADER
CC Haute Vallée de l'Ognon	Melisey	Regroupement de professionnels de santé	Médecins généralistes infirmiers kiné pharmacien ostéopathe	Animation des réunions de concertation, lien avec les acteurs du territoire (FéMASAC, MSA, ARS) Visite d'une MSP à Noidans le Ferroux Suivi de l'équipe Professionnels de Santé dans la construction des projets de Santé/Immobilier
CC Rahin et Chérimont	Frahier et Chatebier	Mobilisation des professionnels de santé	Communauté de Communes Professionnels de santé	Présence aux réunions de concertation Apport d'informations
CC 1000 étangs	Faucogney et la Mer – Raddon et Chapendu			

▪ Actions de promotion du territoire

• Organisation de l'éduc'tour : Journée de découverte du Pays des Vosges Saônoises.

L'objectif de cette journée est de faire découvrir le territoire aux étudiants du séminaire interprofessionnel « Apprendre à travailler ensemble » organisé par l'AFDET (Association Française pour le Développement de l'Education Thérapeutique).

La construction de l'éduc'tour 2016, prévu au printemps a mobilisé les acteurs locaux et différents partenaires entre novembre 2015 et février 2016. Malgré la mobilisation, un changement dans le planning des étudiants n'a pas permis de réaliser cette journée.

L'édition 2017 de l'éduc'tour a été co-construite avec l'AFDET et l'ASEPT FC/B. Dès septembre 2016 nous avons commencé à échanger sur cette action. En octobre, nous avons mobilisé les partenaires et construit la journée. Nous accueillerons ainsi 76 étudiants et leurs accompagnateurs le 31 janvier 2017. Au programme : visites, comités des sages, « Speed Meeting » ...

• Représentation du Pays sur des forums et temps d'animations en lien avec les professionnels de santé ou les étudiants dans les centres de formations :

- Mars 2016 : Printemps Médical de Bourgogne : Rendez-vous annuel pour les professionnels de santé et les étudiants. Des conférences, des ateliers et des stands d'informations sont organisés tout au long de la journée.
- Juin 2016 : Université d'été 2016 : L'UFR des sciences médicales et pharmaceutiques de Besançon, l'ARS de Santé Bourgogne Franche-Comté, l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP), Santé Publique France et leurs partenaires organisent cet événement depuis 13 ans. C'est une formation ouverte à toutes les personnes concernées par les questions de santé publiques. L'objectif est de fédérer les savoirs et les savoir-faire autour du concept de promotion de la santé. En 2016 le Pays est ainsi invité à faire une intervention pour présenter « l'Educ'Tour 2015 ».
- Décembre 2016 : Forum du Collège Régional des Généralistes Enseignants (CRGE) : Journée organisée par le CRGE et le syndicat de médecine générale de Franche Comté, à destination des médecins généralistes, des élus des territoires et surtout des internes en médecine générale qui envisagent leur installation.



Mars 2016 : Printemps Médical de Bourgogne



Décembre 2016 : Forum du CRGE

Au cours de l'année 2016, le Pays des Vosges Saônoises a travaillé à plusieurs reprises avec le Pays de Vesoul Val de Saône. Cette démarche de concertation et d'échanges sera développée au cours de l'année 2017. Ce travail est réalisé en partenariat avec l'ARS B/FC.

Les objectifs sont de mutualiser les outils et les actions, afin de créer une dynamique et un réseau sur le territoire, partager les expériences et les contacts.

Par exemple :

- Projet de sollicitation des centres de formations,
- Intervention auprès des internes du GH70....

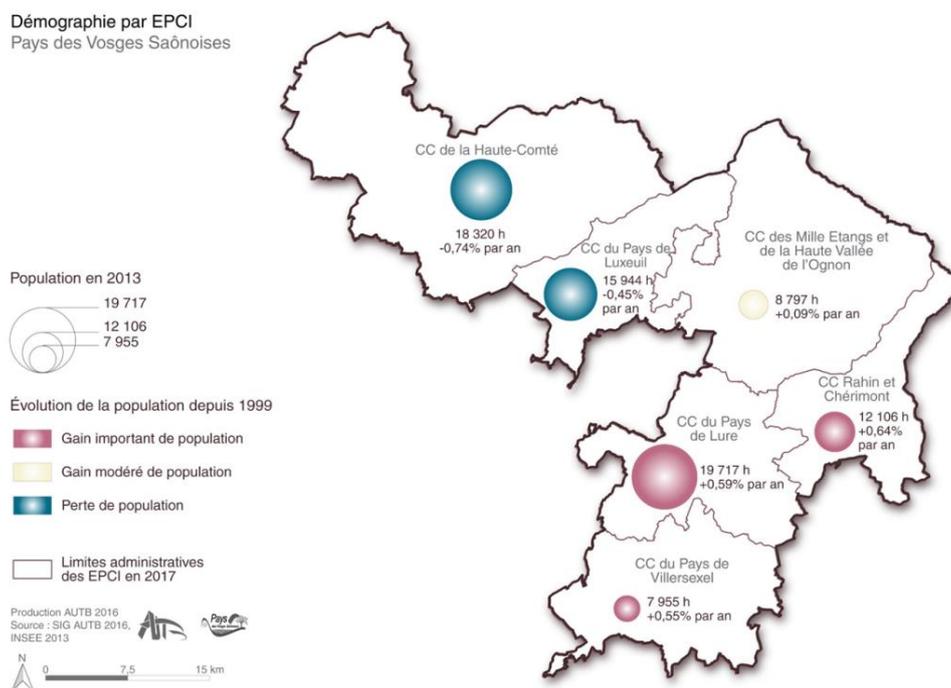
Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)

En juillet 2015, les élus du Pays ont décidé le recrutement d'un chargé de mission dédié à l'élaboration du SCOT, suite à la prise en charge de ce type de poste par la Région (à hauteur de 45%). Une chargée de mission SCOT a ainsi pris ses fonctions en février 2016.

▪ Réalisation d'un prédiagnostic

L'exploitation des études existantes sur le territoire, des données statistiques INSEE, Sit@del 2, OSER Franche-Comté / ARD, Efigip, DRAAF et le recensement général agricole pour l'essentiel a permis la réalisation en interne d'un pré-diagnostic. Il permet de synthétiser les données disponibles, de donner un premier aperçu du territoire du Pays des Vosges Saônoises et d'identifier les premiers enjeux du territoire.

Le **pré-diagnostic** a été joint au dossier de consultation des entreprises réalisé dans le cadre de la sélection de prestataires chargés d'élaborer les différents documents qui composent le SCOT.



Extrait du pré-diagnostic

▪ Définition de la méthodologie d'élaboration du SCOT et consultation des bureaux d'études

Une méthodologie pour l'élaboration du SCOT a été proposée aux élus.

Le choix a été fait de recourir à une assistance auprès de l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort afin de conseiller et accompagner le Pays tout au long de la procédure.

Il a été décidé de confier à des prestataires extérieurs l'élaboration des différents documents qui composent le SCOT (rapport de présentation, Projet d'Aménagement et de Développement Durables, Document d'Orientations et d'Objectifs).

L'équipe technique (chargée de mission SCOT et directrice) gère l'organisation, le suivi et la mise en œuvre de la procédure, réalise le pré-diagnostic, rédige le dossier de consultation des entreprises, anime les réunions du comité de suivi du SCOT (et du Comité syndical), organise, suit et met en œuvre la concertation réglementaire et la communication autour du projet de SCOT. Elle coordonnera le travail des prestataires et réalisera le bilan de la concertation et le suivi de l'enquête publique le moment venu.

5 séances de travail avec les élus référents se sont tenues au cours de l'année 2016. Elles avaient pour objet de définir des éléments de méthodologie et de concertation et de préparer les séances du Comité de Suivi du SCOT.

Dans le même temps, 7 séances de travail avec l'AUTB ont permis d'affiner les réflexions sur la méthodologie, le planning, la concertation et la cartographie. Ce travail partenarial a nécessité l'adhésion du Pays à l'AUTB puis la définition d'un programme de travail pluriannuel par le biais d'une convention.

Le Comité de Suivi du SCOT s'est réuni le 23 juin 2016 pour expliquer la démarche d'élaboration d'un SCOT et les premiers éléments de méthode et de calendrier, et le 15 septembre 2016 pour valider la méthodologie détaillée et valider le projet de cahier des charges pour la sélection de prestataires.

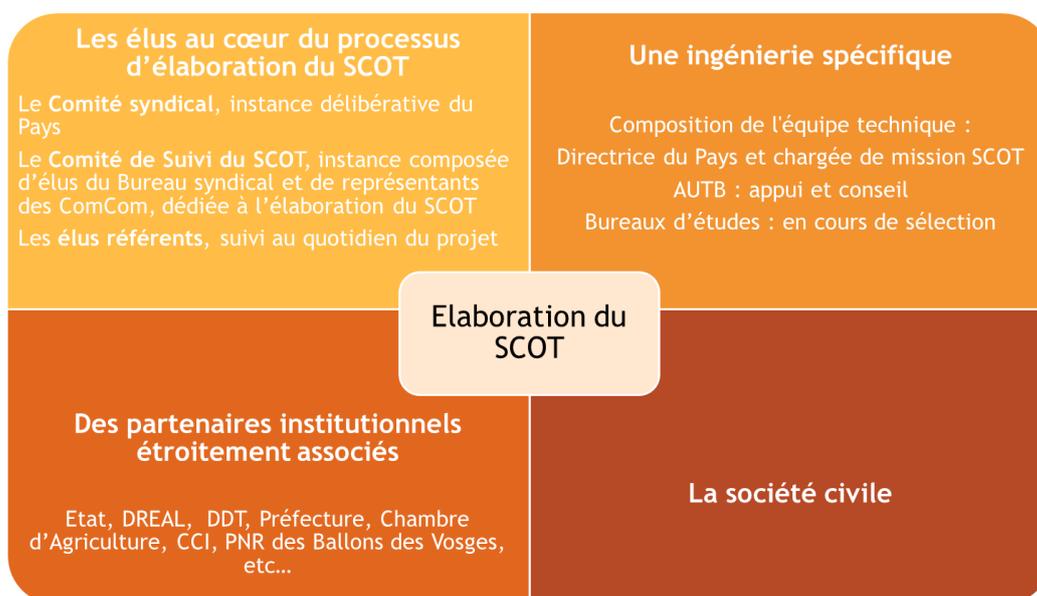
Les échéances du SCOT

▶ Diagnostic prospectif et état initial de l'environnement	2017
▶ Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	1 ^{er} semestre 2018
▶ Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)	2 ^{ème} semestre 2018
▶ Finalisation et approbation du SCOT	2019-début 2020

Rédaction du dossier de consultation des entreprises (règlement de consultation, CCAP, CCTP)

Une procédure d'appel d'offre ouvert a été lancée le 20 octobre 2016. Elle a nécessité la rédaction des pièces composant le dossier de consultation des entreprises (règlement de consultation, CCAP, CCTP notamment). La procédure a été divisée en 2 lots : « élaboration du SCOT » et « études environnementales du SCOT » ; chacun des lots est composé d'une tranche ferme (diagnostic) et de 3 tranches optionnelles (phase PADD, phase DOO et phase d'approbation). Le délai de réponse à cet appel d'offre était fixé au 2 décembre. La Commission d'appels d'offres s'est réunie le 22 décembre, les prestataires retenus sont :

- Lot 1 : E.A.U – Economie Aménagement et Urbanisme
- Lot 2 : L'atelier des territoires.



▪ Conférence des maires consacrée au SCOT

En tant que PETR, le Pays des Vosges Saônoises doit réunir la Conférence des Maires au moins une fois par an. C'est ce qui a été fait le 24 novembre 2016. L'objectif de cette séance, à laquelle étaient invités l'ensemble des maires du Pays (50 participants), était de présenter l'activité du Pays et également la démarche d'élaboration du SCOT. Dans ce cadre, le Pays a eu l'opportunité de recevoir Monsieur Michel HEINRICH, Président du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales, Président de la Fédération Nationale des SCOT et Maire d'Epinal. Monsieur Heinrich a fait part de son expérience dans l'élaboration du SCOT des Vosges Centrales ; cette intervention s'est suivie d'échanges entre les élus du Pays et l'invité.



▪ Avis sur les documents d'urbanisme

L'établissement public porteur d'un SCOT est compétent pour formuler des avis sur les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités, sur les SCOT limitrophes et pour instruire des demandes de dérogation dans le cadre des ouvertures à l'urbanisation. Aussi, l'étude de documents d'urbanisme et la rédaction d'avis a été effectuée au fil des sollicitations.

L'étude de différents documents d'urbanisme a été réalisée afin d'éclairer le Bureau syndical :

- Avis sur les demandes de dérogation pour ouverture à l'urbanisation : PLU de Champagny
- Avis sur le projet arrêté de SCOT du Doubs Central
- Avis sur le PLUI arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Lure
- Avis sur la modification n°4 du PLU de Mélisey.

De même, le Pays a été amené à se prononcer sur des projets commerciaux lors des réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Pour cela, des synthèses ont été rédigées pour l'élu siègeant :

- Avis sur le transfert et l'agrandissement du magasin LIDL de Lure
- Avis sur l'agrandissement du centre commercial Leclerc de Lure.

▪ Participation aux démarches SCOT et PLUi en cours

Le Pays a participé aux 6 ateliers thématiques de la phase diagnostic lancée par la Communauté de communes de la Haute Comté dans le cadre de l'élaboration de son PLUi. Il a également suivi les réunions des SCOT voisins en tant que Personne Publique Associée : SCOT du Doubs Central et SCOT du Pays Vesoul Val de Saône.

▪ Participation à l'interSCOT

Une démarche d'interSCOT a été lancée avec 2 territoires voisins (PETR du Pays Graylois et Syndicat Mixte du Pays de Vesoul – Val de Saône). Elle a pour but d'échanger sur les pratiques, problématiques et tout sujet lié au SCOT et à l'urbanisme. Une convention régissant le travail en commun des 3 structures porteuses de SCOT a été proposée et signée par les présidents des 3 Pays.

Des documents ont également été réalisés en commun à l'attention des communes et intercommunalités :

- Note informative sur le cadre d'intervention du Pays en tant qu'établissement en charge du SCOT (association et consultation en tant que PPA)
- Urbanisation limitée en l'absence de SCOT - Guide méthodologique
- Synthèse récapitulative du cadre d'intervention (documents d'urbanisme, autres documents de planification, dérogations).

Ces documents ont été diffusés à l'automne à l'ensemble des communes du Pays.

L'interSCOT travaille également, avec les chargés de mission Plan Climat, à la préparation d'une journée dédiée à l'urbanisme durable en 2017.

Le fonctionnement du Pays

▪ Les ressources humaines

En 2016, compte tenu des démarches engagées par le Pays et des soutiens financiers proposés sur certaines démarches, les effectifs du pays sont passés de 4 à 7 agents.

Ainsi l'équipe du Pays était composée :

- d'une **chargée de mission LEADER**

Après 7 années passées à l'animation du programme LEADER, Virginie LUTHRINGER a demandé sa mutation pour la direction du Pays de Vesoul Val de Saône au 1^{er} février 2016. Aurore PERREAU a ainsi été recrutée au 1^{er} janvier 2016.

- d'un **chargé de mission Plan Climat Energie Territorial**

Thibault AUBERTIN, en poste depuis juillet 2012.

- d'une **chargée de mission Santé**

Emilie LOVY a été recrutée au 1^{er} janvier. Elle était embauchée depuis 2014 par la MSA/ASEPT Franche Comté pour la mise en œuvre des actions de l'axe 2 du premier contrat local de santé.

- d'une **chargée de mission SCOT**

Florence GUILLON, recrutée au 1^{er} février.

- d'une **assistante administrative**

Yvana SARRE recrutée en CAE (20 heures) au 1^{er} février et qui a suivi au cours de l'année le Diplôme Universitaire « gestionnaire administrative/secrétaire de mairie » proposé par le Centre de gestion de la Haute-saône et l'université de Franche- Comté.

- d'une **directrice**

Laure BATAILLE, en poste depuis 2007.

- d'une **secrétaire** à temps partiel

Catherine ORTEGA (en congé longue maladie).

Compte tenu des recrutements, une extension des locaux du Pays a pu se faire au 1er trimestre, afin d'accueillir les nouveaux chargés de mission et avoir une salle de réunion au Pays.

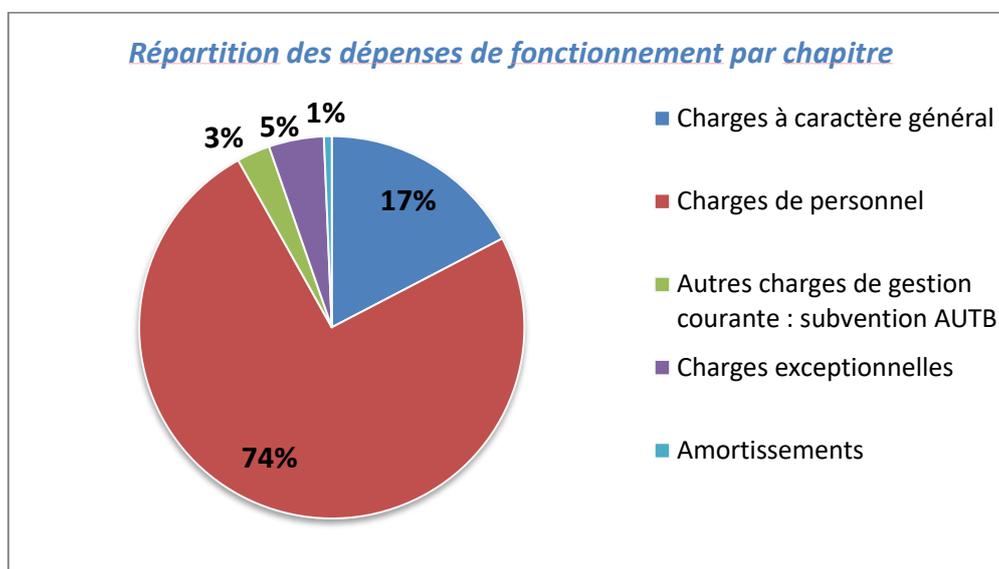
▪ Le financement du Pays

Le fonctionnement de la structure et les actions menées sont financés :

- par des **subventions sur l'ingénierie**.

- par des **subventions sur les actions** portées par le Pays, ces subventions évoluent d'une année sur l'autre en fonction de la nature des projets.

- par la **cotisation** des communautés de communes. Cette cotisation est calculée sur la population totale (données actualisées INSEE au 1^{er} janvier). Le montant de la cotisation en 2016 était de 2.70€/habitant.



Total dépenses de fonctionnement : **357 912,21€**

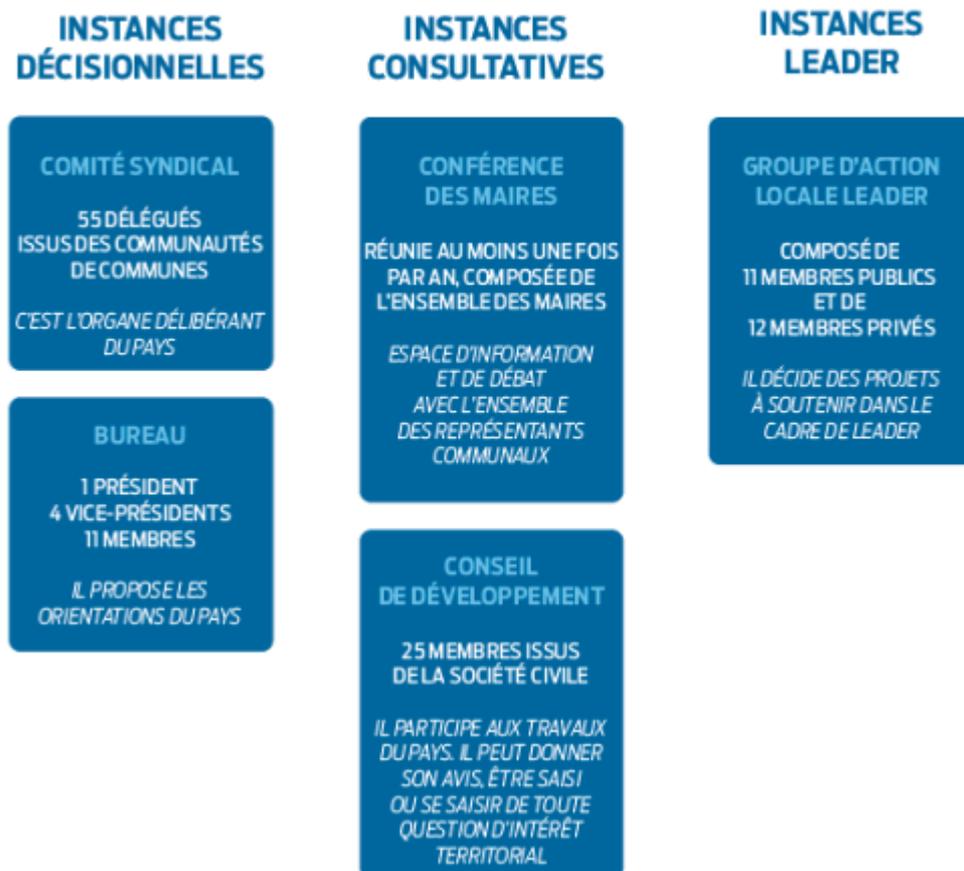
Résultats du compte administratif 2016

Fonctionnement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice <i>Mandats et titres</i>	357 912,21	386 072,83	28 160,62
Report : excédent 2015		173 356,81	
TOTAL	357 912,21	559 429,64	201 517,43 = excédent de fonctionnement

Investissement	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
Réalisations de l'exercice 2016	57 721,54	49 869,00	- 7 852,54
Report: déficit d'investissement 2015	20 580,48		
TOTAL des réalisations	78 302,02	49 869,00	- 28 433,02 = déficit d'investissement
Restes à réaliser à reporter en 2017	7 272,90	49 540,68	+ 42 267,78
TOTAL cumulé	85 574,92	99 409,68	+ 13 834,76

▪ La gouvernance du Pays

Les instances du Pays des Vosges Saônoises



Le comité syndical

Il s'est réuni à 4 reprises en 2016 :

- 28 janvier, 36 présents
- 9 juin, 29 présents
- 6 octobre, 33 présents
- 24 novembre, 29 présents

Soit en moyenne un taux de participation de 58%.

Le bureau

Il s'est réuni 5 fois au cours de l'année : 21 janvier, 7 avril, 23 juin, 15 septembre et 14 décembre.

La conférence des maires

Les 148 maires du Pays ont été conviés à la conférence des maires qui s'est tenue le jeudi 24 novembre à Luxeuil-les-bains. Une cinquantaine d'élus étaient présents. Cette réunion a permis de présenter les différentes démarches portées par le Pays. La seconde partie de la réunion était consacrée au SCOT avec la participation de Michel Heinrich, président du SCOT des Vosges Centrales et président de la Fédération nationale des SCOT.

Le conseil de développement

Le Conseil de développement ne s'est pas réuni en plénière ou commissions thématiques. Les 4 membres du bureau du conseil de développement ont été conviés aux réunions du bureau syndical.

Extrait du registre des délibérations 2016

Comité syndical 28 janvier 2016

- 1 Présentation du compte de gestion et approbation du compte administratif 2015
- 2 Vote des cotisations 2016
- 3 Vote du budget primitif 2016
- 4 Ingénierie territoriale- Année 2016 Approbation et demandes de subventions
- 5 Ingénierie de projet Plan Climat Energie Territorial –Année 2016
- 6 Ingénierie du SCOT –Année 2016
- 7 Adhésion au réseau territoires à énergie positive (TEPOS) du CLER
- 8 Convention d'accompagnement de l'URACOFOR pour la structuration de la filière bois-bois d'œuvre
- 9 Contrat Local de Santé : Eductour 2016- Approbation du plan financement et demandes de financement
- 10 Convention pour la réalisation de prestations de services entre la Communauté de communes du Pays de Lure et le Pays des Vosges Saônoises
- 11 Délibération autorisant le recrutement d'un CAE et la mise en œuvre d'une action de formation avec le Diplôme universitaire.
- 12 Délibération prévoyant le remboursement des frais engagés par le salarié en CAE
- 13 Actualisation de la délibération pour la création de poste chargé de mission LEADER

Comité syndical 9 juin 2016

- 14 Plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial de 2016 à 2018, actions de communications, sensibilisation et information.
- 15 Animation du défi Class'Energie 2016-2017
- 16 Défi Familles à énergie positive, éditions 2016-2017 et 2017-2018.
- 17 Adhésion à l'agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
- 18 Convention de partenariat InterSCOT
- 19 Amortissement des acquisitions 2016.
- 20 Décision modificative n°1
- 21 Indemnité de conseil du comptable
- 22 Budget-Affectation du résultat 2015

Comité syndical 6 octobre 2016

- 23 Contrat de ruralité
- 24 Convention de partenariat avec l'agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort.
- 25 Lancement de la consultation pour l'élaboration du SCOT
- 26 Election de la CAO-marché SCOT
- 27 Budget décision modificative
- 28 Communication et valorisation du « Pass'Santé jeunes »
- 29 Prise en charge des frais de déplacement des professionnels de santé dans le cadre des actions menées dans le contrat local de santé
- 30 Renouvellement des ordres de mission permanents
- 31 Prise en charge des frais de mission des volontaires en service civique

Comité syndical 24 novembre 2016

- 32 Élection d'un membre du bureau-Élection de la 3^{ème} Vice Présidence
- 33 Présentation et validation du Contrat Local de Santé
- 34 Création du poste Gestionnaire LEADER-recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
- 35 Mise en œuvre du RIFSEEP – Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'engagement Professionnel.
- 36 Contrat de groupe assurance
- 37 Mise à jour du tableau des effectifs
- 38 Indemnité de conseil au trésorier
- 39 Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2017.

Pays des Vosges saônoises New deal avec l'État

L'Est Républicain – 8 octobre 2016

« Il faut l'imaginer comme le contrat de pays qu'on a avec la Région. Cela permet de proposer un guichet unique sur l'ensemble des projets. Et peut-être apporter un peu d'ingénierie aux communes », décodait, jeudi soir Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges Saônoises.

Le comité syndical qui se réunissait dans les locaux de la CCPL examinait l'opportunité d'élaborer un contrat de ruralité, qui à terme devrait être signé entre le Pays et l'État.

Le contrat de ruralité, c'est un des outils nés à la suite des comités interministériels à la ruralité. La Haute-Saône en avait accueilli un en septembre 2015. François Hollande et certains de ses ministres étaient venus se plonger une journée dans le département. « C'est parti de là, Jean-Michel Baylet a relayé. Il faut être P'ETR

(Pôle d'équilibre des territoires ruraux) pour pouvoir y prétendre » décoda Thierry Bordot, alors que le vote a été acquis à l'unanimité.

« On ne part pas de rien » souligne Laure Bataille, la directrice du Pays aux représentants des six communes. « On a déjà un projet de territoire, on a de la matière pour produire ce projet. On va l'adapter à ce que demande l'État », livre encore Thierry Bordot qui voit dans ce contrat un avantage pratique : « Cela permet de coordonner les moyens pour accompagner la mise en oeuvre d'un projet de territoire ». Autrement dit, c'est l'occasion pour les communautés de communes d'avoir à une même table tous les financeurs possibles. « On aura d'autres partenaires comme le Département », ajoute Thierry Bordot.

Ce contrat dispose de six

O.B.

volets. Les projets éligibles devront composer avec les six thématiques imposées. La revitalisation des centres bourgs et notamment le soutien aux commerces de proximité est une de ces thématiques. L'accès aux services publics, marchands et de soin, une autre.

L'attractivité économique (agriculture et tourisme inclus) entre également dans ces thématiques. « Il y a des thématiques nouvelles comme la cohésion sociale, la formation », signale Laure Bataille aux élus. Il faudra donc mener des actions concrètes. « Les résultats sont attendus pour 2020 », ajoute-t-elle. Une séance de travail doit se dérouler avec les services de l'État, le 10 novembre. Le projet de contrat doit être élaboré pour la fin de l'année. « C'est un délai court, mais on commence à être habitué », constate Thierry Bordot.

L'Est Républicain – 11.06.2016

Pays des Vosges Saônoises Contrat local de santé : les enjeux

« On espère signer ce contrat à l'automne » avance Laure Bataille.

Le Pays des Vosges Saônoises relance un deuxième CLS (contrat local de santé) pour une durée de trois ans. « L'ensemble doit être présenté à l'ARS (Agence régionale de santé). A priori, il n'y aura pas de gros souci, ils ont été associés à la réflexion » appuie optimiste Jean-Louis Gatchiné, le maire de Saint-Germain.

Lors de réunion du comité syndical du Pays des Vosges saônoises qui s'est déroulée, à Lure, ce jeudi soir, l'information livrée aux représentants des communautés de communes a nourri les échanges. Le sujet passionne. Parce qu'il y a des attentes. « On doit encore faire émerger les priorités, les possibilités d'intervenir. Un comité de pilote est programmé le 22 juin » précise Laure Bataille.

La thématique qui cristallise les attentes et suscite d'émulsion des questions, c'est celle de la désertification médicale. « Quels axes pour lutter contre ? » s'enquiert un élu.

Les pistes évoquées confirment le travail entrepris lors du premier CLS. Une des pistes déjà suivie, c'est

celle du contact direct avec les étudiants de la fac de Médecine de Besançon. Histoire de leur donner l'envie de s'installer. « On aide à changer leur représentation du monde rural », explique Jean-Louis Gatchiné. « Je crois en la relation directe avec les étudiants. Certains étudiants locaux reviennent sur leur territoire ».

Suffisant ? Pour certains élus, il serait bon de manifester une « volonté d'aller chercher des gens pour nous soigner ». La piste dont il se serait question ? Celle de médecins étrangers. Encore faut-il que l'Ordre des médecins valide. « L'Ordre n'est pas recruteur, non plus » nuance Thierry Bordot, le président du Pays des Vosges Saônoises. « Que fera l'État pour réguler la chose ? » interroge-t-il encore.

« La question, c'est aussi celle des vocations. Une infirmière partie des étudiants se destine à être généraliste » estime Michel Désiré. La question est quasi récurrente dans un secteur ou un autre. Un délégué des 1000 étangs fait savoir que l'urgence pointe désormais le bout de son nez du côté de Raddon-et-Chapendu. C'est dire si certaines actions de ce CLS sont attendues.

O.B.

LUXEUIL

Santé : « Un contrat local plus puissant »

Un nouveau contrat local de santé, entre le Pays des Vosges saônoises et l'Agence régionale de santé sera signé le vendredi 9 décembre.

« La démographie médicale c'est une problématique qui nous concerne tous. C'est encore assez récent pour les élus. Cela fait une dizaine d'années qu'on y est confronté », rappelle Thierry Bordot.

Cette question de la démographie médicale a été, sur le Pays des Vosges Saônoises, l'élément déclencheur du premier CLS (Contrat local de santé) signé en 2012 avec l'ARS (Agence régionale de santé). Le vendredi 9 décembre, le Pays et l'ARS s'engageront ensemble sur un CLS de deuxième génération. « C'est un CLS plus puissant. Les

acteurs ont appris à travailler ensemble à faire converger les politiques de santé », commente Pierre Gorcy, le représentant de l'ARS.

Le deuxième Contrat local de santé, qui couvrira les années 2017 à 2019, s'articule autour de trente-deux actions. Il intègre des initiatives pour répondre à la désertification médicale. Mais pas seulement. Nombre d'actions envisagées concernent la prévention. « Parce que la prévention, ce sont des dépenses évitables pour demain », justifie M. Gorcy.

La prévention vise les addictions. Ou les questions de nutrition, d'obésité, le bien vieillir.

« Dans ce contrat, on veut aussi installer une antenne de la Maison des adolescents à Luxeuil », évoque encore Pierre Gorcy. Autrement dit, un lieu d'écoute et de ressources pour les jeunes et leurs familles.

Autre virage annoncé, la création d'un comité local de santé mental. La philosophie de cet outil qui regroupera des professionnels divers, c'est d'accompagner les élus face à des situations complexes. « Les élus, on doit parfois faire procéder à des internements d'office. C'est toujours assez compliqué », convient Jean-Louis Gatschiné, le maire de Saint-Germain qui a appris qu'il ne pouvait pas diriger dans les mêmes



« On ne portera pas seulement les Maisons de santé » signale Pierre Gorcy, qui ne veut négliger aucune forme de collaborations pour promouvoir l'installation de professionnels de santé. Photo d'archives ER.

circuits de soins, une personne atteinte de démence sénile et un adulte atteint d'une autre pathologie psychique. Les élus ont visiblement besoin d'aide aussi avant d'en arriver à la procédure d'internement.

Reste que « l'action phare » comme la dépeint Faustine Perrot,

(ARS), c'est l'accompagnement des professionnels de santé. « On accompagnera tout le monde. On fera la promotion de certaines aides possibles à l'installation. On va proposer des formations délocalisées et essayer d'anticiper les cessations d'activité et aider à trouver des repreneurs » résume-t-elle devant le

comité syndical du Pays des Vosges Saônoises. « On a beaucoup de projets sur cette question », appuie Emilie Lovy qui prépare déjà un éduc'tour à destination d'étudiants pour le mois de janvier 2017. L'idée, leur faire découvrir les Vosges saônoises pour les inciter à s'y installer.

Olivier BOURAS

« On forme plus de médecins mais ils souhaitent bénéficier de plus de temps pour eux » Jean-Louis Gatschiné Maire

Mardi 13 décembre 2016

LUXEUIL ET SA RÉGION | 13

SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

Santé : un contrat « à faire vivre »

Signature à Saint-Loup du deuxième contrat local de santé du Pays des Vosges Saônoises. La question de la démographie médicale en demeure l'enjeu majeur.

« Les territoires ruraux doivent être porteurs d'innovations. Ne nous privons pas d'idées même si elles sont un peu folles... », conseille Marie-Françoise Lecaillon. Face à elle, ce vendredi à Saint-Loup des élus, des associations, des professionnels de santé, la préfète de Haute-Saône soutient la dynamique initiée sur le Pays des Vosges saônoises, depuis 2012. Elle signe au nom de l'Etat, le contrat local de santé, de deuxième génération qui va courir sur ce territoire jusqu'en 2019. « 86.000 habitants sont concernés par ce projet », sou-

ligne Marie-Françoise Lecaillon.

Qu'est-ce qu'il y a dans ce contrat ? Des actions de prévention et donc de la communication, des actions visant à réduire ou limiter des risques environnementaux sur la santé, comme des diagnostics acoustiques dans des établissements scolaires, etc.

Le point de départ du 1^{er} CLS, signé en 2012, c'était un constat inquiétant. Celui de la désertification médicale. Les départs en retraite de médecins s'enchaînent et leurs remplacements ne sont pas toujours assurés. Le nouveau CLS comme le précédent vise donc encore à limiter la rarefaction de l'offre de soins dans certains secteurs. « Mais ce n'est pas le CLS qui peut obliger des médecins à s'installer », nuance Emilie Lovy, qui gère ce CLS au Pays des Vosges Saônoises.

« On va définir la carte des zones prioritaires »

Le CLS ne peut pas obliger, mais il vise à inciter des professionnels à s'installer. Et cette problématique, Thierry Bordot, le président du Pays le confirme : « C'est un enjeu pour les élus. La population nous demande ce qu'on fait. Ce n'est pas simple de répondre à la place du



Le deuxième contrat local de santé du Pays des Vosges Saônoises compte plus de 770 000 euros pour prévenir et favoriser l'accès aux soins. Archives / ER / Alexandre MARCHI

monde libéral... » Les médecins d'aujourd'hui ne veulent plus travailler et vivre comme leurs aînés. « On va renouveler la carte des zones aidées. On va définir la carte des zones prioritaires. Mais l'argent ce n'est pas tout. Ce que veulent les jeunes médecins, c'est travailler en équipes ou en réseau. Le travail en équipe, c'est une richesse incroyable », assure Christophe Lannelongue, le directeur général de l'agence régionale de santé. Il confirme que le maillage de proxi-

mité reste important. « On ne peut pas retarder la perte d'autonomie (sous-entendu : des seniors) s'il n'y a pas de professionnels de santé », appuie-t-il. Une des pistes évoquées pour attirer des jeunes médecins, c'est celle des stages auprès de professionnels déjà installés. Le CLS devrait faciliter ce contact avec des maîtres de stage encore trop rares. « Quand il y a moins de médecins, c'est plus compliqué d'avoir des maîtres de stage », raisonne la préfète. La solution qui se

dessine, c'est déjà celle de la délocalisation de la formation obligatoire pour ces maîtres de stage. Ils n'auront plus besoin de se rendre à Besançon... Cette formation se déroulera ici. « Cela devrait aboutir en 2017 », imagine Emilie Lovy. La MSA et la CPAM sont des partenaires majeurs de ce CLS. Patricia Courtial pour la CPAM rappelle que son organisme aide à l'installation « dans les zones en sous-densité ».

Olivier BOURAS

« Ce que veulent les jeunes médecins, c'est travailler en équipe ou en réseau »